



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 23 pages

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Poujade – 46300 GOURDON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association MJC GOURDON

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC GOURDON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Informations générales complémentaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux retraitements relatifs aux produits d'activités et aux produits des



adhésions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de retraitements de ces produits et nous nous sommes assurés que la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe fournit une information appropriée.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association MJC GOURDON.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon,

Le 28 mai 2025

SAS SOGOREC

252, route du Mont Saint Jean

Fabrice Cordonnier

46300 GOURDON

Tél. : 05 65 41 04 94 - Email : f.cordonnier@sogorec.fr

Siret 352 502 900 00017 - N° FR 65 352 502 900

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 942	3 942		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	20 495	20 495		
	Autres immobilisations corporelles	23 461	19 920	3 541	5 030
	Immobilisations corporelles en cours	1 397		1 397	
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	49 295	44 357	4 939	5 030
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	519		519	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 091	11 336	135 754	117 825
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	120 977		120 977	66 783	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	63 782		63 782	78 986	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 525		7 525	7 134
	TOTAL (II)	339 893	11 336	328 556	270 728
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	389 188	55 693	333 495	275 758
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	23 330	23 330
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	20 383	20 383
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(131 174)	(136 224)	
Excédent ou déficit de l'exercice	36 354	5 051	
	Total des fonds propres (situation nette)	(51 107)	(87 461)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 450	389
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	9 450	389
	Total des fonds propres	(41 657)	(87 072)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	9 000	9 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	9 000	9 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	53 231	46 622
	Total des provisions	53 231	46 622
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 734	6 591
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 152	191 147
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	54 747	52 157
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	965	1 558	
Produits constatés d'avance	67 322	55 755	
	Total des dettes	312 921	307 208
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	333 495	275 758
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	36 354,48	5 050,68
	(1) Dont à moins d'un an	308 186	300 617
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	12 656	12 671
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	172 829	140 690
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	463 029	397 533
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	146	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 184	2 446	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	9 313	2 491	
	Total des produits d'exploitation	668 156	555 831
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	189 906	186 086
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 132	6 361
	Salaires et traitements	324 531	276 823
	Charges sociales	84 227	65 389
	Dotations aux amortissements et dépréciations	14 445	4 289
	Dotations aux provisions	6 609	6 095
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	6 373	7 030	
	Total des charges d'exploitation	632 223	552 072
	RESULTAT D'EXPLOITATION	35 933	3 760

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 933	3 760
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	38	7
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		38	7
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	6	13
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		6	13
RESULTAT FINANCIER		32	(6)
RESULTAT COURANT avant impôts		35 965	3 753
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	389	1 447
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		389	1 447
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		150
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			150
RESULTAT EXCEPTIONNEL		389	1 297
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		668 584	557 285
TOTAL DES CHARGES		632 229	552 234
EXCEDENT ou DEFICIT		36 354	5 051
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		13 209	
Bénévolat			
TOTAL		13 209	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		13 209	
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		13 209	

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

L'objet social de la Maison des Jeunes et de la culture de Gourdon est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes et de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Missions sociales :

- * Domaine d'activité lié à l'enfance : gestion d'activité péri et extrascolaires,
- * De l'animation locale et culturelles : proposition de rencontres théâtrales, d'accueil de résidences artistiques,
d'expositions, de diffusion de stand up,et d'un événement annuel, le Show de la MJC,
- * Des clubs d'activités : organisation d'une trentaine d'activité,
- * L'animation de la Vie Sociale : animations sociales qui visent des publics en voies d'exclusion, un public familial avec des activités "parents/enfants", des sorties familiales, un Contrat d'Accompagnement Scolaire (CLAS), l'ouverture d'une ludothèque...
- * de l'animation jeunesse : intervention au lycée, organisation de projets internationaux, accompagnement au BAFA...

Moyens mis en œuvre et ressources :

La MJC peut mettre à la disposition du public, dans le cadre d'installations diverses, avec le concours de professionnels salariés ou bénévoles, des activités dans des domaines socioculturel, culturel, social, sportif, économique, etc.

A l'écoute de la population, la MJC participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités locales et territoriales.

La MJC est financée par la Mairie de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la CAF. Une contribution financière est demandée aux familles pour les clubs d'activités et le secteur enfance.

Ressources humaines : l'effectif s'est élevé à l'équivalent de 11 ETP au 31/12/2024..

Le directeur est mis à la disposition par la Fédération Régionale des MJC Pyrénées Occitanie depuis 2016.

Règles et Méthodes Comptables

Les investissements de l'exercice 2024 se sont élevés à 3 017 euros.

Règles générales

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2024** ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :



Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage : 4 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- * Matériel de transport : 4 à 6 ans
- * Matériel de bureau: 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier: 5 à 10 ans



Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Informations générales complémentaires

Le principe d'indépendance des exercices comptables a été une nouvelle fois appliqué sur cet exercice et nous a amené à retraiter les produits d'activités et des adhésions versés entre le 1er septembre 2024 et 31 décembre 2024.

Le rattachement sur l'exercice 2025 des cotisations perçues sur les quatre derniers mois

Règles et Méthodes Comptables

de 2024 et correspondant à la période du 1er janvier au 30 juin 2025 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 58 900 euros.

Le rattachement sur l'exercice 2025 des adhésions perçues sur les quatre derniers mois de 2024 et correspondant à la période du 1er janvier au 31 août 2025 a pour conséquence la constatation d'un produit constaté d'avance de 8 422 euros.

Etat des services rendus gratuitement

La ville de Gourdon met à la disposition de la MJC du personnel municipal pour la cantine et le ménage pendant le périscolaire.

La C.C.Q.B. met à la disposition de la MJC la cantinière pour l'ALSH de Gourdon.

La MJC dispose à titre gracieux de plusieurs locaux :

- * siège administratif,
- * Foyer Daniel Roques,
- * Locaux ALSH,
- * Gymnase de l'Hivernerie et de la Poussie,
- * Dojo municipal,
- * Locaux salles des clubs d'activités (Pargueminiers...)
- * Ecole Hivernerie et école Frescaty.

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a opté depuis l'exercice clos le 31/12/2020 pour l'application de l'article 321-1 du règlement ANC n°2014-03 qui consiste à constater une provision pour la totalité des engagements en matière de pensions en raison de départ à la retraite à l'égard des membres du personnel.

L'association dépend de la convention collective de l'Education, Culture, Loisirs et Animation.

Règles et Méthodes Comptables

Cette convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun autre accord particulier n'a été signé par l'association concernant l'indemnité de fin de carrière.

L'engagement de fin de carrière est constaté sous forme de provision.

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	6 813
55 à 59 ans	6 à 10 ans	34 897
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 670
35 à 44 ans	21 à 30 ans	3 367
moins de 35 ans	plus de 60 ans	484
Engagement total		53 231

Hypothèses de calculs retenues :

Les hypothèses suivantes ont servi de base au calcul de la dette actuarielle de l'association en matière d'engagement de retraite :

- augmentation annuelle des salaires = 1%
- taux d'actualisation = 3.35%
- date de départ = 65 ans
- taux de rotation du personnel = moyen
- taux de charges sociales ou contribution sur les indemnités de mise à la retraite = 50%
- la table de mortalité = INSEE 2016-2018 - données déf.
- la méthode de calcul = ANC 2021
- les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés
- départ à la retraite initié par l'employeur par soucis de prudence.

Autre information

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention

Règles et Méthodes Comptables

d'exploitation et subvention d'investissement ;

- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivité territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres...

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2024
	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p. Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	3 942				3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942				3 942
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 495				20 495
	Instal., agencement, aménagement divers	8 644		1 620		10 264
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 197				13 197
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			1 397		1 397
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 336		3 017		45 354	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		46 278		3 017		49 295

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Autres	3 942		3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942		3 942
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 495		20 495
	Autres instal., agencement, aménagement divers	4 889	2 219	7 108
	Matériel de transport			
Matériel de bureau, mobilier	11 922	890	12 812	
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 307	3 108	40 415	
TOTAL	41 248	3 108	44 357	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	46 622	6 609		53 231
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 622	6 609		53 231
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers		11 336		11 336
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		11 336		11 336
TOTAL GENERAL		46 622	17 945		64 567
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		17 945		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	11 336	11 336	
	Autres créances clients, usagers	135 754	135 754	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 099	3 099	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 372	2 372	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	113 545	113 545	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 960	1 960	
Charges constatées d'avance	7 525	7 525		
	TOTAL DES CREANCES	275 592	275 592	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	185 152	185 152		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	21 686	21 686		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 408	21 408		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	11 653	11 653		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	965	965			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	67 322	67 322			
	TOTAL DES DETTES	308 186	308 186		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	23 330				23 330
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	20 383				20 383
Autres réserves					
Report à nouveau	(136 224)	5 051			(131 174)
Excédent ou déficit de l'exercice	5 051	(5 051)	36 354		36 354
Situation nette	(87 461)		36 354		(51 107)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	389		9 450	389	9 450
Provisions réglementées					
TOTAL	(87 072)		45 804	389	(41 657)

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
DRAJES CAFE ASSOCIATIF 2021	9 000					9 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	9 000					9 000	

Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			296 000	159 922	7 107	463 029
Subventions d'investissement				9 450		9 450
TOTAL			296 000	169 372	7 107	472 479

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Mairie	156 000		
C.C.Q.B.	140 000		
CAF	159 922		9 450
AUTRES			
Fongep	7 107		
Totalisation	463 029		9 450

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Ville de Gourdon : locaux du siège et salles des clubs d'activités	13 209	
Prestations	13 209	
Personnel bénévole		
Total	13 209	



Cabinet SOGOREC
Expertise, Audit et Conseils

Fabrice CORDONNIER
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale Grande Aquitaine

MJC GOURDON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2024

Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon
Place Noël Poujade
46300 GOURDON

Ce rapport contient 1 page

252, Route du Mont Saint Jean
46300 GOURDON
accueil@sogorec.fr
Tél. : 05 65 41 04 34
Fax : 05 65 41 39 35

MJC GOURDON

Siège Social : Place Noël Poujade – 46300 GOURDON

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Gourdon,
Le 28 mai 2025

SAS SOGOREC

252, route du Mont Saint Jean

~~Fabrice GARDONIER~~

~~46300 GOURDON~~

~~Commissaire aux comptes~~

Tél. : 05 65 41 04 34 - Email : accueil@sogorec.fr

Siret 352 502 900 00017 - N° FR 65 352 502 900